



REGION DE BRUXELLES-CAPITALE



COMMUNE D'ANDERLECHT

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE MIXTE**  
**DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME - N° dossier : PU 54120 - 01/PFU/2012455**  
**DEMANDE DE PERMIS D'ENVIRONNEMENT - N°DOSSIER PE 143/2025**

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Rue du Libre Examen 15

Identité du demandeur : **Atlas Life**

Demande de : **PROJET MIXTE** : rénover le site des Brasserie Atlas: rehausser de 2 niveaux le bâtiment A et le transformer en 30 unités de logement, construire deux nouveaux bâtiments B et C comprenant 23 unités de logement et 91 chambres étudiant, rénover et transformer les bâtiments D et E en 25 unités de logement, rénover et transformer en équipement d'intérêt collectif le bâtiment F (795,1 m<sup>2</sup>) et rénover la tour (bâtiment T) pour en faire de l'équipement d'intérêt collectif (454,9 m<sup>2</sup>) et du bureau (1941,3 m<sup>2</sup>). Abattre 3 arbres à hautes tiges et en replanter 27, réaliser un aménagement paysager en intérieur d'îlot et aménager un parking de 70 emplacements voiture (dont 3 PMR) et 291 emplacements vélos au sous-sol. Transformation complète d'une ancienne brasserie en un projet à usage mixte comprenant des logements, des bureaux, des commodités de quartier et des espaces verts publics.

Activité principale : Logement – équipement collectif - Parking

Périmètre et zone : PRAS : zones d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement (ZICHEE), zones d'équipement d'intérêt collectif ou de service public, zones mixtes

Motifs principaux de l'enquête :

PU :

**1B : article 40 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement**

**Rapport d'incidences - Art. 175/20 - MPP - Enquête de 30 jours**

**24) Equipements d'intérêt collectif ou de service public dont la superficie de plancher dépasse 1.000 m<sup>2</sup>, exception faite de la superficie de plancher éventuellement occupée par des espaces de stationnement pour véhicules à moteur, ou dont les installations couvertes et à l'air libre occupent plus de 5.000 m<sup>2</sup> de superficie au sol application de l'art. 147 du COBAT: demande soumise à rapport d'incidence (garages, emplacements couverts où sont garés des véhicules à moteur (parcs de stationnements couverts, salles d'exposition ...) comptant de 25 à 200 véhicules automobiles ou remorques)**

**32) Logements dont la superficie de plancher dépasse 2.500 m<sup>2</sup>, exception faite de la superficie de plancher éventuellement occupée par des espaces de stationnement pour véhicules à moteur**

**application de la prescription particulière 8.4. du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions et installations s'accordant avec celles du cadre urbain environnant)**

**Art. 188/7 MPP à la demande d'un PRAS, d'un RRU, d'un PPAS, d'un RCU**

**application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)**

**application de la prescription générale 0.8. du PRAS (protection du patrimoine)**

**application de la prescription particulière 8.2. du PRAS (affectation possible en logements)**

**application de l'art. 153 §2.al 2&3 du COBAT (dérogation à un règlement communal d'urbanisme ou à un règlement des bâtisses)**

**dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture d'une construction mitoyenne)**

**dérogation à l'art.3 du titre I du RRU (implantation de la construction - façade avant)**

**dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)**

**dérogation à l'art.5 du titre I du RRU (hauteur de la façade avant)**

**Art. 175/15 - Projet soumis à RI au vu de l'Annexe B**

**art 176/1 MPP dans le cadre d'un projet mixte qui requiert à la fois un permis d'environnement de classe 1B ou 1A et un permis d'urbanisme**

PE : **1B : article 40 et 41 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement**

Exploitation des rubriques suivantes :

<b>62 4A</b>	<b>Système géothermique fermé (70 m)</b>
<b>68 B</b>	<b>Parking (70 emplacements)</b>
<b>132 A</b>	<b>Pompe à chaleur (17 kW)</b>
<b>132 B</b>	<b>Pompe à chaleur x17</b>

**L'enquête se déroule :**

À partir du **11/05/2026** et jusqu'au **09/06/2026** inclus

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne :** <https://openpermits.brussels>

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :**

- à l'adresse suivante : Administration communale d'Anderlecht – service Permis d'Urbanisme - rue de Veeweyde, 100
- du lundi au vendredi : de 8h30 à 11h30 (**sur rendez-vous** – tel : 02/800.07.74 ou par courriel : [commissiondeconcertation@anderlecht.brussels](mailto:commissiondeconcertation@anderlecht.brussels))
- 
- le lundi entre 18 heures et 20 heures (**sur rendez-vous** – tel : 02/800.07.74 ou par courriel : [commissiondeconcertation@anderlecht.brussels](mailto:commissiondeconcertation@anderlecht.brussels))



**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention de : service Permis d'urbanisme  
à l'adresse postale : rue de Veeweyde, 100 à 1070 Anderlecht au plus tard le 09/06/2026
- Par courriel : [commissiondeconcertation@anderlecht.brussels](mailto:commissiondeconcertation@anderlecht.brussels)
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant.

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la commission de concertation qui se tiendra :**

- Le **jeudi 18 juin 2026**,
- à l'adresse : rue de Veeweyde, 100

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 15 jours avant la séance de la commission.

Fait à Anderlecht, le 21/04/2026

Pour le Collège,

Par ordonnance :  
Le Secrétaire communal,

Marcel VERMEULEN

Par délégation:  
L'Echevine de l'Urbanisme et de l'Environnement,

Françoise CARLIER

Axonométrie – PU 54120

Vrij-Onderzoekstraat 15 - Rue du Libre Examen 15

